

Le 27 mars 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame KHEBRARA à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle à caractère humanitaire aux pompiers humanitaires français en faveur des sinistrés Turcs et Syriens

Monsieur le Maire rappelle qu'un séisme de magnitude 7,8 a secoué le sud de la Turquie et le nord de la Syrie dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 février 2023. Quelque 23 millions de personnes ont été touchées dont plusieurs millions de personnes vulnérables.

Selon les bilans sans doute incomplets, les secousses successives ont tué près de 46 000 personnes et fait 105 000 blessés en Turquie. Près de 6 000 personnes ont aussi perdu la vie en Syrie. Ces séismes ont également causé des dégâts matériels considérables : Habitations, voiries, électricité, communication, ...

Comme cela a été indiqué dans le communiqué diffusé quelques heures après le premier séisme, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon ne peut être insensible à ce drame et entend faire preuve de solidarité avec les populations turques et syriennes durement touchées. Aussi, il est proposé d'octroyer une aide exceptionnelle de 5 000 euros aux Pompiers Humanitaires Français (PHF) qui accompagnent les secouristes locaux et apportent leur aide aux populations sinistrées.

Il est en effet important qu'Andrézieux-Bouthéon participe à l'élan de solidarité internationale. Par cette participation financière notre collectivité souhaite ainsi agir concrètement au profit de ces populations gravement sinistrées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230328-2023-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Publication : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'ONG Pompiers Humanitaires Français et en **AUTORISE** le versement,
- **DIT** que le crédit correspondant sera imputé au compte 657 du budget communal.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 28 mars 2023

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

